

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-Guy VAUCHER**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE
compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019
(accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Participation au financement du programme d'investissement 2020-2024 de Mégalis
Bretagne sur les services numériques**

Mégalis Bretagne sollicite une participation de QBO à hauteur de 11 663 € pour le financement du nouveau plan d'investissement quinquennal 2020-2024 sur les services numériques. Cet investissement permettra de faire face aux besoins en très forte croissance de services numériques au sein de l'ensemble des collectivités bretonne (dématérialisation, sécurisation de la circulation des données, RGPD, maintenance technique...).

La première vocation du Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE (avant le déploiement de la fibre optique) est de faire de l'administration numérique une réalité dans les collectivités bretonnes quelle que soit leur taille.

Au travers d'une initiative publique, l'objectif est de mutualiser l'accompagnement et les outils, et d'animer et de partager les bonnes pratiques. Le Syndicat mixte exerce ces missions dans le cadre de plans de programme quinquennaux, répondant aux besoins de ses membres et équilibrés économiquement, permettant de s'adapter aux évolutions (territoriales, réglementaires, techniques) et de faire évoluer le modèle économique en fonction de ces évolutions et des attentes des collectivités.

De nombreux enjeux internes, économiques et territoriaux pèsent sur les collectivités pour répondre aux obligations réglementaires, conduire le changement auprès des agents et des citoyens, améliorer la qualité du service rendu aux usagers, rendre attractif leur territoire : développement touristique, développement économique.

Pour cela, le Syndicat mixte accompagne les collectivités au travers d'une plate-forme mutualisée de services numériques qui donne un accès facilité aux outils de dématérialisation, facilite la circulation des données, sécurise les échanges des collectivités entre elles et avec leurs partenaires (Etat, fournisseurs, ...), assure l'archivage électronique à valeur probatoire. Au-delà des outils, il s'agit également d'un accompagnement au quotidien : conseil, formation et assistance, ainsi qu'une veille et une expertise apportée aux agents et élus dans la mise en

œuvre de l'administration numérique, via des modalités d'intervention variées : tutoriels, réunions d'information, formations à distance / présentiel, séminaires en ligne.

L'ensemble des marchés publics portant les services mutualisés s'arrêtant au 31/12/2019, Mégalis Bretagne a fixé la création de la nouvelle plate-forme de services mutualisés à l'été 2019, afin de pouvoir garantir une continuité des services au-delà du 1er janvier 2020.

Cette nouvelle plateforme de services devra répondre à plusieurs enjeux.

1) Réussir le passage à l'échelle de la chaîne de dématérialisation de bout en bout pour l'ensemble des collectivités bretonnes

- Consolider l'existant en termes d'offres de services
- Garantir la continuité et la qualité des services
- Garantir la sécurité et le respect des réglementations et des normes
- Améliorer l'interopérabilité des composants et encadrer la gestion des interfaces (APIs)
- Consolider l'existant en termes d'accompagnement : conseils, formations, assistance au quotidien

2) Faciliter l'accès à l'ensemble des services mutualisés :

- Mise en place de la fédération d'identités et de l'authentification unique sur l'ensemble des services

3) Accompagner les collectivités sur les enjeux du numérique, via des actions d'informations, de formation, de veille et d'expérimentations pour :

- La conduite du changement dans les organisations
- Les évolutions réglementaires liées à la dématérialisation

4) Organiser et sécuriser la circulation des données en créant une infrastructure de la donnée pour faciliter/assurer :

- L'utilisation de données de références (nationales ou régionales)
- La production par les collectivités de données normées et de qualité
- La publication et l'exploitation des données produites par les collectivités dans le respect de la réglementation (RGPD)

5) Monter en compétences sur l'exploitation et la maintenance des composants techniques

- Supprimer ou au moins limiter la dépendance à un intermédiaire (effet boîte noire)
- Challenger les devis des éditeurs de logiciels sur les prestations de maintenance évolutive
- Contribuer aux développements sur les composants opensource

Certains impératifs ont été identifiés sur le périmètre de l'offre :

- Assurer la pérennité de l'hébergement
- Faire évoluer la plate-forme pour garantir performance et disponibilité
- Faire évoluer la salle de marchés pour répondre aux besoins des utilisateurs et à la dématérialisation de bout en bout
- Faire évoluer les capacités d'assistance et d'accompagnement de Mégalis

Suite aux retours des utilisateurs et aux usages constatés, une évolution de l'offre est également proposée :

- La répartition de l'actuel service d'échanges sécurisés de fichiers en plusieurs outils dédiés : convocation des élus, partage de fichiers, espace collaboratif
- La création d'une offre de GED mutualisée
- La création d'un portail de publication et de valorisation des données

Concernant le budget et le modèle économique 2020-2024, Mégalis Bretagne propose de maintenir le modèle actuel, notamment la péréquation en fonction de la taille de l'EPCI et contribution de l'accès aux services mutualisée au niveau de l'EPCI (la contribution donne ensuite droit aux CIAS, CCAS et communes de l'EPCI de bénéficier du service).

Pour le budget, afin de réaliser l'ensemble des objectifs présentés, une enveloppe d'investissement dès 2019 est nécessaire. Pour financer cet investissement, le comité syndical de Mégalis du 21 décembre 2018 une répartition sur l'ensemble des membres du Syndicat mixte telle que présentée ci-dessous :

- REGION BRETAGNE : 233 750 € HT
- Département : 58 313 € HT
- EPCI > 50000 hab : 11 663 € HT
- EPCI de 20000-50000 hab : 6 998 € HT
- EPCI < 20000 hab : 2 333 € HT

Pour rappel l'ensemble des participations sollicitées par Mégalis Bretagne auprès de QBO au titre de l'année 2019 sont les suivantes :

- **Services numériques :**
 - Participation statutaire: 9671 € HT
 - Bouquet de services: 11500 € HT
 - Service complémentaire de conciergerie Visioconférence : 810 € HT
 - Projet coopératifs KorriGo Services: 25 387,39 € HT en investissement et 590,81 € HT en fonctionnement
 - Projet coopératif d'orthophotographie: 967,00 € € HT

Soit un total pour les services de 23 538 € HT en fonctionnement et 25 387 € HT en investissement.

- **Déploiement de la fibre optique Bretagne Très Haut Débit** : 1^{er} acompte phase 2 : 235 049 € HT en investissement

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 11 663 € HT à Mégalis Bretagne pour la réalisation du programme d'investissement 2020-2024 concernant les services numériques.